Madame, Monsieur l’IPR-IA,

Nous nous permettons de vous écrire au sujet des programmes de l’enseignement de spécialité XXXX, dans le contexte de la modification des dates de l’examen du baccalauréat.

Nous avons bien pris connaissance des notes de service publiées au BO du 28/09/2023, qui prévoient que les épreuves de spécialité aient lieu du 19 au 21 juin 2024 et qu’elles portent sur l’intégralité du programme de Terminale.

Nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude face à ces nouvelles dispositions, annoncées un mois après la rentrée scolaire. Nous sommes en effet convaincus que ces modalités d’organisation de l’examen sont incompatibles avec ce que nous estimons être le travail de qualité que nous devons aux élèves.

Comme vous ne pouvez l’ignorer, il a été extrêmement difficile de préparer les élèves aux épreuves de spécialité à la session 2023 : nous avons très souvent dû aborder des passages entiers de certains chapitres de manière superficielle, et nous avons eu l’insupportable sensation de ne pas pouvoir prendre le temps d’aider les élèves les plus en difficultés, afin de réduire le risque de les laisser affronter à l’examen un sujet non traité en classe. Alors que nous n’étions en rien responsables de la situation, nous nous débattions tous les jours pour faire au mieux, au prix de notre santé, et de façon toujours insatisfaisante.

Reporter les épreuves de spécialité au mois de juin était selon nous une bonne décision : mais en les faisant porter sur l’intégralité du programme, on ne fait que prolonger d’un trimestre les conditions de travail intenables qui ont été celles des deux premiers trimestres de l’année scolaire 2022-2023. Cette décision va nous obliger à « tenir » une « cadence » d’enseignement exténuant pour les élèves , comme pour nous, et pédagogiquement très peu efficace, tout simplement parce que le programme est trop lourd. Ce que nous avons vécu en 2024 jusqu’en mars, sera notre lot jusqu’en juin !

Des allègements de programme ou le maintien de programmes limitatifs pour l’examen nous semblent nécessaires et urgents. En tout état de cause, nous sommes convaincus qu’il nous sera impossible de réellement traiter l’intégralité du programme, de manière efficace et sereine, avec nos élèves, d’ici le mois de juin.

En outre, cette disposition couplée au calendrier qui accole le « Grand oral » aux épreuves de spécialité nous fait craindre d’avoir à faire un choix professionnellement insupportable : soit préparer sérieusement les élèves au Grand oral, et obérer encore davantage la possibilité de terminer le programme ; soit « boucler le programme » au pas de charge, et ne pas être en mesure de préparer les élèves au Grand oral.

Nous regrettons pour finir que les dates retenues dans le calendrier de l’examen soient globalement très tardives et impliquent que les membres des jurys soient mobilisés jusqu’au 11 juillet, soit bien au-delà de la date du début des vacances d’été.

Nous espérons, Madame / Monsieur l’IPR-IA, que vous entendrez notre profonde inquiétude et, pour tout dire, notre colère face à des décisions qui, nous le redisons ici, vont nous empêcher de faire correctement notre travail.

Nous vous prions de croire, Madame / Monsieur l’IPR-IA, en l’expression de notre profond attachement au service public de l’Education nationale.

Les professeurs et professeures de XXXXXXXXXXX du lycée XXXXXXX (Ville / dept)